

Mention spéciale la Communauté d'agglomération du Choletais (Maine-et-Loire)

Concertation et protection : deux mots clefs pour gérer le captage de Ribou

Pour protéger cette réserve d'eau potable, la Communauté d'agglomération du Choletais a adopté un ambitieux plan de gestion dont les résultats sur la qualité de l'eau sont encourageants.

« À terme, on aurait pu envisager de cesser les prélèvements d'eau dans la retenue de Ribou. La collectivité a fait un choix différent en adoptant un plan de gestion pour ce captage qui approvisionne environ le quart de la population... » explique Philippe Coutant, directeur du service Environnement à la Communauté d'agglomération du Choletais (CAC), en Maine-et-Loire. Cette instance exerce, entre autres compétences, celle liée à la ressource en eau. En 2003/2004 le lac présentait surtout des teneurs en matière organique dépassant fréquemment 10 mg/l d'eau brute. Les élus se sont alors donné pour ambition de ne plus dépasser ce seuil à l'horizon 2008 et de l'abaisser au-dessous des 8 mg/l en 2010. Le plan de gestion élaboré à l'époque comporte 29 actions couvrant l'assainissement collectif ou non collectif, la maîtrise des rejets industriels ou agricoles, la limitation des ruissellements urbains, la reconstitution du bocage. L'objectif est de réduire les niveaux de matière organique, liés aux apports de déjections, et de phosphore (qui favorise l'eutrophisation et le développement des algues). Si tous les secteurs d'activité sont concernés, l'agriculture, de par l'espace qu'elle occupe, est intéressée par douze des actions programmées.

Des baux environnementaux

Dans un premier temps, la collectivité a acheté et clôturé la totalité du périmètre immédiat des captages. La CAC a conduit en outre une politique ambitieuse de rachat des 180 ha du périmètre rapproché sensible, aujourd'hui achevé à 80 %. Plus original : ces parcelles sont remises à la disposition de leurs anciens exploitants (ou propriétaires), via des baux environnementaux. Ceux-ci impliquent une exploitation exclusivement en herbe et par fauche ou pâture, excluent l'utilisation de produits phytosanitaires et l'accès des animaux à l'eau, etc. Ces baux sont conclus pour une durée classique de neuf ans et les montants de location ont été volontairement limités à 30 €/ha/an actuellement. Toujours au plan agricole, il est apparu important de travailler à l'échelle du bassin tout entier, pour promouvoir des pratiques adaptées aux objectifs. Ainsi la CAC a choisi d'abonder financièrement des dispositifs telles que les mesures agro-environnementales (MAE) à faible niveau d'intrants. Ces mesures sont financées par l'Europe (Feader) et l'agence de l'eau y compris sur la partie du bassin sur la région administrative Poitou-Charentes, des fermes se trouvant en Deux-Sèvres.

Des diagnostics agro-environnementaux

Elle prend en outre en charge avec d'autres partenaires, comme l'agence de l'eau, le coût des diagnostics agro-environnementaux (environ 2 000 €) sur les exploitations du bassin. Une soixantaine ont été réalisés à ce jour (sur un potentiel de 180), avec des instances comme la Chambre d'agriculture, les Civam, le Groupement des agriculteurs biologiques ou Mission bocage. « Ces diagnostics sont plus complets que ceux que l'on peut voir généralement ailleurs, précise Christophe Puaud, ingénieur « ressources en eau » à la CAC et animateur du bassin versant. On y trouve en particulier un classement des parcelles à risque et l'évaluation du maillage bocager. » Chacun de ces diagnostics inclut des préconisations précisant à l'agriculteur les réalisations à engager selon qu'il envisage de simplement respecter la réglementation, de solliciter des mesures agro-environnementales ou d'aller vers un changement de système, voire vers l'agriculture biologique. « Ce diagnostic reflète nos deux leviers principaux d'amélioration : le ralentissement des transferts de l'eau, par un aménagement notamment bocager du territoire, et la désintensification de certains systèmes agricoles. »

Des signes encourageants

Du côté de la CAC, on souligne combien après un temps d'observation les agriculteurs se sont mobilisés autour de ces propositions, via notamment l'association qu'ils ont créée, autour du bassin de Ribou. « *Aujourd'hui, commente Christophe Puaud, beaucoup envisagent plus sereinement l'idée de faire évoluer leurs systèmes pour les adapter à l'environnement plutôt que l'inverse.* » La mise en œuvre du plan de gestion se poursuit, bien sûr, autour de l'agriculture, mais aussi en matière d'assainissement collectif ou non collectif. Ou encore vis-à-vis du secteur artisanal et industriel : « *Les problématiques, notamment liées aux rejets y sont plus faciles à identifier, mais en revanche ces professions ne disposent pas toujours de réseaux aussi denses que ceux des agriculteurs et sur lesquels s'appuyer pour engager des actions.* » Et, d'ores et déjà, des signes encourageants apparaissent : « *Les résultats d'analyse dépassant 10 mg/l dans les eaux du lac sont moins fréquents. En 2008 nous n'avons connu qu'un épisode de cinq jours consécutifs durant lequel cela a été le cas.* » Et, progressivement, on semble se rapprocher du seuil de 8 mg/l visé pour 2010. « *Il est vrai que la collectivité y a mis les moyens, indique Philippe Coutant, en affectant au plan un ingénieur animateur et un technicien à temps plein. Environ 1,2 million d'euros a été consacré à la mise en place des périmètres de protection et 1,5 million d'euros au plan de gestion proprement dit, sans parler des coûts liés à l'assainissement. Mais, ce faisant, on peut dire que la Communauté d'agglomération a en quelque sorte anticipé des dispositions qui, demain découleront du Grenelle de l'environnement.* »

La Communauté d'agglomération du Choletais et le bassin versant de Ribou

- ◊ 13 communes.
- ◊ 33 000 ha.
- ◊ 83 000 habitants.
- ◊ Deux retenues d'eau : Ribou (3 millions de m³) et Verdon (14 millions de m³).
- ◊ Deux rivières : la Moine et le Trezon.
- ◊ Bassin versant de Ribou : 13 700 ha (dont 9 000 ha de SAU pour 200 agriculteurs), 12 communes concernées dont 9 en Maine et Loire et 3 dans les Deux-Sèvres).

Points de vue



Dominique Girard,
président de l'Association
des agriculteurs
de Ribou-Verdon

« Nous ne sommes pas restés sur la défensive »

« Il faut reconnaître que lorsque l'on a commencé à parler de périmètre de protection des captages, cela n'a pas fait sourire les agriculteurs ! Si notre association s'est créée alors, c'était, d'abord, dans un esprit de défense. Depuis, pourtant, nous sommes devenus des partenaires à part entière de la CAC autour de ces objectifs de protection des captages. Derrière cette évolution de notre approche, il y a, je crois, le sentiment partagé par les agriculteurs que certaines données environnementales sont désormais incontournables, en particulier la qualité de l'eau. Cela explique pourquoi la mobilisation agricole est effective et importante. Notre association agit ainsi au niveau de chacun des 14 sous-bassins identifiés, afin de coller aux réalités de terrain. Ainsi, cet hiver, nous avons organisé 14 réunions, qui ont rassemblé plus de la moitié des agriculteurs concernés. C'est un taux bien supérieur à ce que l'on constate parfois sur d'autres bassins. Du coup, certains agriculteurs sont allés jusqu'à engager des évolutions importantes... Le développement des presses à balle ronde révèle, par exemple, l'augmentation des surfaces en herbe. Il est vrai que notre profession est riche de gens qui testent de nouvelles pratiques, souvent avec succès. Si les agriculteurs constatent que ces dernières portent leurs fruits, y compris en termes de revenu, il n'y a pas de raison pour qu'ils refusent de les envisager chez eux aussi ! »



René-Luc Vigneron,
vice-président de
la Communauté
d'agglomération
du Choletais, maire
de Saint-Christophe-du-Bois

« Les partenaires ont trouvé les clés du dialogue »

« Dans cette action de maîtrise de la qualité de l'eau, et au plan agricole, la sensibilisation a porté ses fruits. C'est, je crois, parce que les promoteurs de ce projet ont trouvé les clés d'un dialogue équilibré entre l'agriculture et la collectivité. Il y aurait pu y avoir des affrontements, mais ils ont été évités parce qu'il s'est établi un vrai partenariat entre la Communauté d'agglomération et les réseaux de proximité auxquels les agriculteurs font confiance, en particulier les Cuma (coopératives d'utilisation des matériels agricoles). Je pense que nous allons réussir la même chose avec les artisans et industriels. Du côté de l'agriculture, toutes les conditions sont réunies pour poursuivre. La perspective de modifier des pratiques, voire de faire évoluer les systèmes d'exploitation, y compris parfois jusqu'à l'agriculture biologique, ne fait plus peur. La Communauté d'agglomération veut d'ailleurs encourager ces initiatives en étudiant la possibilité de valoriser spécifiquement les productions agricoles issues des zones couvertes par des contrats environnementaux. Ce sera une manière d'impliquer les citoyens et consommateurs, eux aussi concernés par la qualité de l'eau. Car par leurs achats ils peuvent, eux aussi, accompagner ces efforts en faveur de la qualité de l'eau. »



80 % des 180 ha du périmètre rapproché sensible ont été rachetés par la CAC et font l'objet de baux agro-environnementaux avec leurs anciens exploitants.